

## LOGISTIQUE (31106)

SESSION JUIN 2023

GUADELOUPE-MARTINIQUE-GUYANE

EPREUVES	DATES	HEURE DES ANTILLES	NATURE
Français - U51	Mardi 13 juin 2023	8h00 à 11 h00	écrite
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52	Mardi 13 juin 2023	14 h à 16 h 30	écrite
Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel - E3 -Prévention - santé - environnement - U33 -Economie-droit - U11	Mercredi 14 juin 2023 Mercredi 14 juin 2023	8h00 à 10 h00 14 h à 16 h	écrite écrite
Arts appliqués et cultures artistiques - U6	Jeudi 15 juin 2023	8h00 à 10 h00	écrite
Epreuve d'étude de situations professionnelles - E2/U2	Vendredi 16 juin 2023	7h 30 à 10h 30	écrite
Langue vivante A* - U41	Jeudi 22 juin 2023	8h00-9h00 10 minutes	écrite orale
Langue vivante B* - U42	Vendredi 23 juin 2023	8h00-9h00 10 minutes	écrite orale
Epreuve scientifique et technique - E1 -Mathématiques - U12	Du lundi 22 mai au vendredi 2 juin 2023	Durée : 1 h Durée : 1 h	écrite et pratique sur support informatique
Chef d'œuvre	A l'initiative des académies	Durée globale 15 minutes. (5 min. de présentation 10 min. de questions)	orale
Pratique de la logistique en milieu professionnel - U31	<u>A partir du</u> <u>Jeudi 1er juin 2023</u>	Durée : 45 minutes	orale
Conduite d'engins de manutention - U32		Durée : 1 h 20	écrite et pratique
Epreuve facultative de langue vivante** - UF1	A l'initiative des académies (suivant les dates et les horaires définis par l'académie responsable du pilotage des sujets)	Durée : 20 minutes ***	orale
Epreuve d'éducation physique et sportive - U7			pratique

\* La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

\*\* La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.

\*\*\* La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

**Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.**